



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 37725

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la pratique de jeux dangereux dans les enceintes scolaires, tels que le jeu du foulard et du petit pont massacreur. En effet, il le prie de bien vouloir lui faire connaître les instruments de prévention à sa disposition ou susceptibles d'être mis en oeuvre pour évaluer l'ampleur et remédier à ce phénomène.

Texte de la réponse

L'attention des recteurs et des inspecteurs d'académie a été rappelée à nouveau en ce début d'année scolaire par une note spécifique sur la vigilance qu'ils doivent porter afin de prévenir les jeux dangereux et les pratiques violentes. Il est précisé dans cette note de service qu'une brochure intitulée « Les jeux dangereux et les pratiques violentes, prévenir, intervenir, agir » a été diffusée dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires dès avril 2007. Il est signalé également que si les personnels de santé des établissements scolaires constituent un appui pour cette sensibilisation les associations reconnues qui interviennent dans ce champ sont des interlocuteurs précieux. Par ailleurs, le travail engagé sur le « code de la paix scolaire » est actuellement en phase de finalisation. Ce code permettra de rendre accessibles et compréhensibles par tous les règles de vie au sein des établissements scolaires. Sa mise en oeuvre est prévue pour le début de l'année 2009.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37725

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10828

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 296